5 – 11. Jeanne Barret doit rester à Paris, P. Commerson part avec l'expédition de Bougainville.

- P.Commerson et Jeanne Barret ont prévu très tôt de partir ensemble lors de l'expédition de BOUGAINVILLE, puisqu'ils prennent les dispositions nécessaires pour l'entretien de leur enfant. P. Commerson en informe C.Vachier qui aura à exécuter les dispositions.
- Dans le même temps, P.Commerson écrit que sa gouvernante restera à Paris. Il tient à sauver les apparences..
- « Post scriptum
- ..., entendant au surplus que ladite Baret, ma gouvernante, y reste avec ses gages ordinaires..........».
- Fait à Paris, le 15 décembre 1766.
- Signé : Commerson.
- Déposé en l'étude de Me Regnault, notaire à Paris, par Jean-Baptiste-joseph Thierry, commissaire au Châtelet de Paris, à la réquisition de M.Vachier, par acte du 30 aout 1773.

Source : A.N. Minutier Central, ET/LXXXIV/5434-étude du notaire Regnault